

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
E. NAULT
M. MAYONOVE

Date de convocation : 06/12/2024.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre LABAU

**Objet : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000
« Vallée de la Cère et tributaires »
DE_20241211_02**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance de la proposition de modification du périmètre du site Natura 2000 n° FR7300900 « Vallée de la Cère et tributaires » ainsi que du dossier de consultation, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à cette proposition.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.